DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Passeport

Retrouvez toutes les informations et prenez un rendez-vous pour une demande de carte d'identité ou de passeport.

Mode d'emploi

La demande de carte nationale d'identité ou de passeport est instruite de manière sécurisée, dématérialisée et dans des délais réduits.

Les mairies annexes d'Escoublac et du Guézy peuvent vous renseigner sur les pièces à produire, vous aider à compléter votre CERFA et vous fixer un rendez-vous à l'Hôtel de Ville. mais la demande étant dématérialisée le dépôt de votre dossier se fera à l'Hôtel de Ville.

Dépôt des dossiers à l'Hôtel de Ville du lundi au samedi matin, sur rendez-vous.

1. Réalisez une pré-demande de carte d'identité ou passeport

Pour simplifier et moderniser les démarches, le Ministère de l'intérieur a mis en place un système en ligne de pré-demande de passeport ou de carte d'identité . Il vous suffira de compléter l'imprimé pour le présenter en mairie.

Réalisez votre pré-demande en ligne sur le portail citoyen.

2. Prenez un rendez-vous avec la mairie

Prenez un rendez-vous en ligne avec le formulaire ci-dessous, en précisant le jour et la plage horaire souhaités. Choisissez le rappel par SMS. Un guide vous donne tout le détail de la procédure. La liste des pièces justificatives à fournir est indiquée dans le formulaire.

ATTENTION : pour plusieurs demandes de passeports ou de cartes nationales d'identité, il vous faudra impérativement prendre autant de créneaux horaires que de demandes.

3. Présentez-vous en mairie

Munissez-vous des documents **originaux :**

- **le formulaire de pré-demande** du Ministère de l'intérieur dûment complété ;
- **une photo d'identité de moins de 6 mois** respectant les normes (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619) ;
- **les justificatifs requis,** en fonction de votre situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession ou non d'un passeport,... Consultez la liste en ligne. (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358)
- Votre ancienne pièce d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement.

4. Retirez votre carte d'identité ou passeport

La carte d'identité ou le passeport ne sont pas fabriqués sur place et ne peuvent donc pas être délivrée immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande.

Vous serez infomés par SMS lorsque les pièces d'identités seront disponibles en mairie. Vous devrez retirer la carte **personnellement** au lieu de dépôt du dossier, au plus tard dans les 3 mois suivants. Passé ce délai, elle sera détruite.

Attention : vous devrez restituer l'ancienne carte d'identité ou passeport.

Fil Infos

SANTÉ

Mai violet 2024 : Vaincre le mélanome

SOLIDARITÉS

Un saisonnier baulois, je l'accueille chez moi !

SOLIDARITÉS, URBANISME

La Ville poursuit son action pour étoffer l'offre de logement

VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

02 51 75 75 75